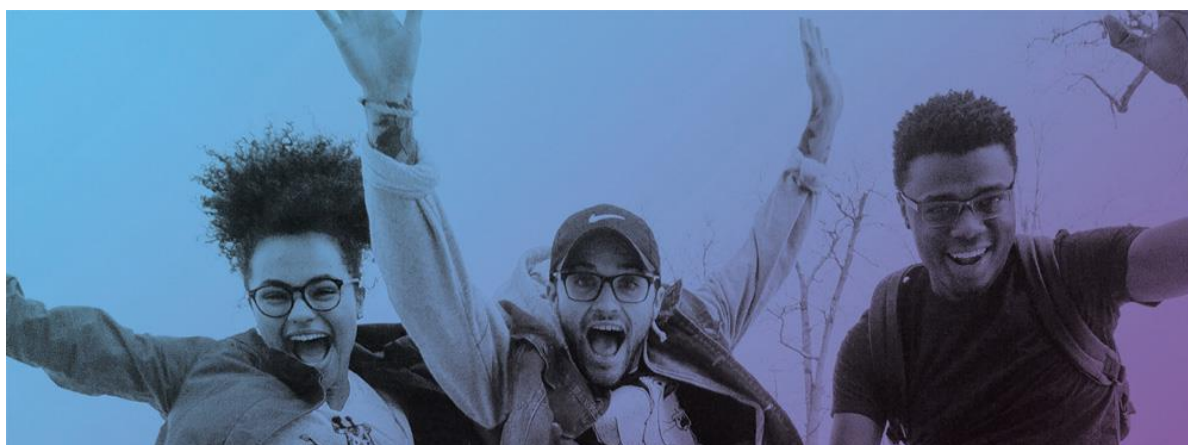


D!SPO!S!T!FS

“ JEUNESSE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ” (JS!)

“ VILLE, VIE, VACANCES ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ” (-VVVS!)



Les Dispositifs JSI-VVSI



Sommaire

I.	Présentation des dispositifs JSI-VVSI	3
?	Présentation générale	3
?	Critères d'éligibilité principaux.....	3
?	Modalités financières	4
?	Les projets éligibles	5
II.	Les procédures de la demande de financement.....	7
?	Explication de la démarche:	7
?	Les comités :	7
?	Calendrier de dépôt des dossiers JSI et VVV/SI:	8
III.	Simulation de la démarche en ligne	8
?	Présentation des étapes de la démarche :.....	8
?	Les annexes à joindre :	9
IV.	Echange de pratiques	9
?	Conseils concernant la Construction du projet et l'implication des jeunes.....	9
?	Conseils concernant la rédaction de la demande	10
?	Conseils concernant le budget	10
?	Conseils concernant le bilan.....	10
?	Conseils concernant l'oral (jury d'été)	11

Pièces jointes :

- Notice Information du Fonjep
- Tuto inscription FONJEP
- PPT web conf JSI-VVSI
- Lien : [Web conférence « dispositifs JSI-VVSI » animée le 06/05/19](#)
- Calendrier de dépôt des dossiers JSI et VVV/SI 2019-2020
- Lien : [Vidéo : La subvention JSI décryptée par E&D](#)
- Lien : [L'ECSI, La charte Educasol](#)
- Guide ECS, Ligue de l'Enseignement

Les Dispositifs JSI-VVSI



I. Présentation des dispositifs JSI-VVSI

Présentation générale

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pilote le dispositif « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) depuis 1997 et le dispositif « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVV-SI) depuis 1991. Ils sont gérés par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Fruits d'un travail paritaire des pouvoirs publics et d'associations, ces dispositifs visent à favoriser la rencontre de jeunes du Nord et du Sud autour de la réalisation de projets communs de solidarité internationale, que ce soit à l'étranger ou en France.

Les programmes « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVV-SI) ont pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes du Nord et du Sud de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble
- Promouvoir les activités collectives, solidaires et durables
- Encourager l'action des organisations de jeunesse en faveur de la paix, de la cohésion sociale, de l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés.

Les programmes « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVV-SI) ont les mêmes objectifs.

- Si le groupe de jeunes vient majoritairement de quartiers prioritaires de la politique de la Ville, votre projet sera déposé au titre du dispositif VVV-SI
- Dans le cas contraire, il sera déposé au titre du dispositif JSI

Critères d'éligibilité principaux

- **Porteur de projet** : Toute **association loi 1901** peut être éligible dans le cadre de ce dispositif. La seule condition est qu'elle soit **affiliée à une fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement** ou qu'elle s'affilie en amont du premier dépôt du projet.
- **Lieu de réalisation du projet** : Le projet peut se dérouler **en France ou dans les pays rendus éligibles à l'Aide Publique au développement (APD)** par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.
- **Durée du projet** : La durée minimale du séjour est de **15 jours**, dont **au moins 10 jours pleins consacrés à l'action**.
- **Participants** : Le groupe doit être composé d'un groupe de jeunes âgés de **15 à 25 ans** :
 - o Quand le projet se déroule à l'étranger : Groupe de **4 à 16 jeunes**, accueilli par un groupe de jeunes binômes du pays concerné
 - o Quand le projet se déroule en France : Groupe de **4 à 16 jeunes** étrangers d'une part, accueillis par 4 à 16 jeunes binômes de France d'autre part
 - o Au maximum $\frac{1}{4}$ des jeunes du groupe peuvent avoir réalisé une action JSI ou VVV-SI déjà financée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les Dispositifs JSI-VVSI



Affiliation à une Fédération Départementale de la Ligue de l'Enseignement:

Contacter le service association – affiliation de la Fédération Départementale de la Ligue de l'Enseignement de votre département ;

Une démarche d'affiliation peut prendre, en fonction des fédérations entre une semaine et un mois ;

Le montant de l'affiliation dépend des tarifs exercés par les Fédérations et de la catégorie d'affiliation. Son coût moyen est de 150€.

L'affiliation vous permet de bénéficier d'outils et d'un accompagnement local pour le montage et la rédaction de votre projet, d'intégrer un réseau d'associations de votre territoire au sein duquel vous pourrez échanger et partager vos expériences, d'avoir une visibilité supplémentaire auprès d'autres acteurs et bailleurs, etc.

Modalités financières

- Les subventions accordées aux projets s'échelonnent de **2 000 à 7 500 €**.
- Le cofinancement accordé **ne peut en aucun cas excéder 50 % du budget total** du projet.
- La participation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est destinée exclusivement au financement :
 - o **des dépenses locales** des projets de développement (achat de matériaux, fournitures, équipements, déplacements locaux, frais de séjour...),
 - o **des actions d'éducation au développement** mises en œuvre en France par l'association porteuse et les jeunes à leur retour en France. Ces actions peuvent atteindre au maximum 15 % du budget total du projet.
- En ce qui concerne l'encadrement, l'aide financière accordée par le ministère prendra en charge 1 encadrant (2 si le groupe comporte des mineurs) que le projet se déroule à l'étranger ou en France, et 1 encadrant du pays partenaire.
- Sont donc exclus de la participation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères les frais de voyages internationaux, de préparation et de suivi du projet en France.
- Une part de **100 €** est conservée par le parrain sur le montant accordé par le Fonjep.

Le parrainage :

Les associations membres d'un des 8 réseaux de Solidarité Internationale reconnus peuvent parrainer des associations dans le cadre de leur demande de financement JSI-VVSI.

La Ligue de l'Enseignement parraine ainsi en tant que membre de Solidarité Laïque.

La part gardée par le parrain peut varier, en fonction des parrains, entre 100€ et 300€.

La Ligue de l'Enseignement a fait le choix de ne demander que 100€ (en plus des frais d'affiliation).

Les Dispositifs JSI-VVSI



Les projets éligibles

Pour être éligible à un cofinancement dans le cadre des dispositifs JSI ou VVV-SI, votre projet d'échange et d'action de solidarité internationale doit suivre les principes suivants.

- **COCONSTRUIT** : Le projet d'action et d'échange doit être pensé et co-construit dans un partenariat nord-sud
- **COLLECTIF** : Il doit être mené par des jeunes de 15 à 25 ans : un groupe en France et un groupe dans un pays du Sud, accompagné par une association de chaque pays.
- **PRÉPARÉ** : Une préparation en amont doit être prévue pour tenir compte de l'environnement du projet, impulser une dynamique locale, appréhender la rencontre, s'impliquer et s'appropriier le projet d'action.
- **DURABLE** : Les actions ponctuelles et improvisées sont donc exclues.
- **ENGAGEANT** : Les jeunes doivent être engagés dans l'action : participation financière, participation au montage de dossier, à la recherche de fonds, au bilan et à la restitution de l'action au retour. (fiche technique 3)
- **ACCOMPAGNÉ** : Une association loi 1901 porte le projet et une association membre d'un des 8 collectifs de Solidarité Internationale parraine le projet et accompagne les jeunes dans toutes les étapes du projet.
- **SUIVI, ÉVALUÉ et PARTAGÉ** : L'action est suivie par les jeunes et avec les partenaires locaux à toutes les étapes du projet : préparation, déroulement, bilan, évaluation. Une restitution et un partage d'expérience doivent être prévus au retour.
- **CONTRIBUE AUX « ODD »** : Les projets doivent contribuer à l'accomplissement d'un ou plusieurs Objectifs internationaux de développement durable (17 au total).

Ceux qui peuvent prétendre à un cofinancement JSI / VVV-SI



Les Dispositifs JSI-VVSI



Ceux qui ne peuvent pas prétendre à un cofinancement JSI / VVV-SI



Ressource : [Vidéo : La subvention JSI décryptée par E&D](#)

La restitution :

La restitution est un élément également de plus en plus important dans la qualité du projet. Autrement appelées **actions d'éducation au développement** ou **actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale** (ECSI), ces actions visent à faire comprendre les interdépendances internationales dans le processus de mondialisation, la complexité des mécanismes qui sont sources d'inégalités sociales, économiques et culturelles, et à réfléchir à des solutions efficaces pour construire un monde solidaire. L'ECSI se veut une éducation dynamique, ouverte à la participation active et créative, orientée vers le changement et l'action. Sa démarche pédagogique peut se résumer par la formule : s'informer - comprendre – agir, des éléments constitutifs de l'apprentissage de la citoyenneté.

Les actions d'EAD/ECSI innovantes sont également un argument à valoriser auprès des bailleurs des collectivités territoriales qui soutiendront davantage vos projets internationaux s'ils présentent une plus-value pour son territoire et sa population.

Ressources supplémentaires :

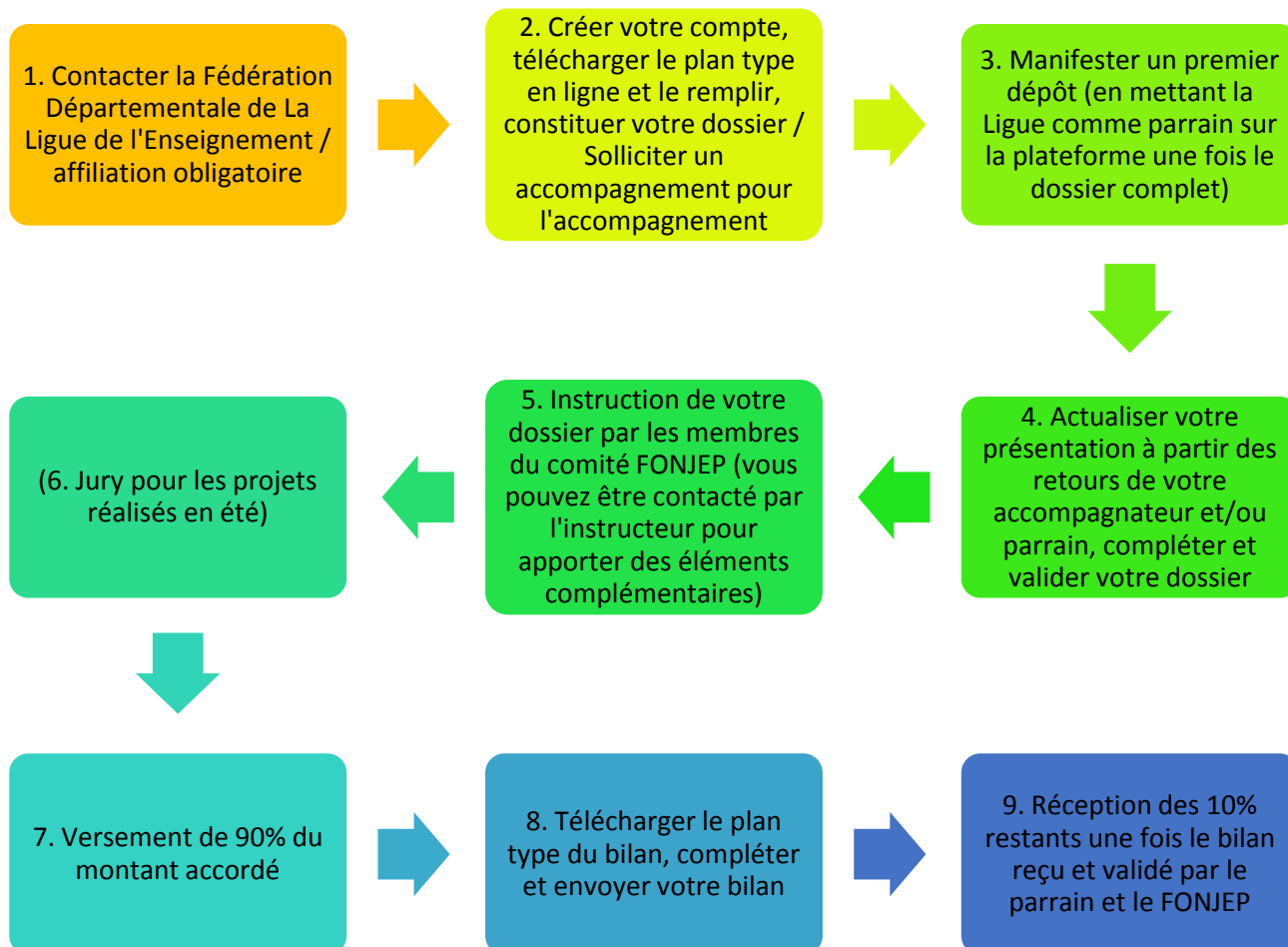
- Le don, une solution ?, Ritimo, juillet 2011
- Partir pour être Solidaire, Ritimo (livre et [lien](#))
- [L'ECSI, La charte Educasol](#)

Les Dispositifs JSI-VVVS



II. Les procédures de la demande de financement

✚ Explication de la démarche:



Remarque : Prévoir 1mois à 1mois1/2 entre la date du comité ou du dépôt du bilan et le versement.

✚ Les comités :

4 comités ont lieu chaque année en fonction des dates de réalisation de vos projets :

- Projet réalisé entre le 1er octobre et le 31 décembre => Comité en septembre
- Projet réalisé entre le 1er janvier et le 31 mars 2020 => Comité en Novembre
- Projet réalisé entre le 1er avril et le 30 juin 2020 => Comité en février
- Projet réalisé entre le 1er juillet et le 30 septembre 2020 => Comité en juin

Les Dispositifs JSI-VVSI



Calendrier de dépôt des dossiers JSI et VV/SI:

En raison de la procédure en ligne, il est obligatoire de respecter les délais imposés par le parrain. Passé ce délai, vous ne pourrez pas déposer de dossier.

- **Délai d'intention de dépôt** : Vous devez créer votre compte en ligne, compléter votre dossier et ajouter La Ligue de l'Enseignement comme parrain **1 mois avant la date de clôture en ligne**. Ce délai permet à votre parrain de vous faire ses retours afin de les intégrer à votre dossier.
- **Délai de validation du dépôt de dossier en ligne** : Vous devez valider votre dossier **10 jours avant la date de clôture en ligne** afin de permettre à votre parrain de relire, valider votre dossier et d'y joindre une lettre d'accompagnement.

Le bilan est à déposer et valider en ligne dans un **délai maximum de 2 mois et demi** après la fin du chantier. Passé ce délai, le Fonjep ne pourra pas verser le reliquat. Les dossiers doivent **respecter le plan type proposé par le FONJEP sur la plateforme** et comporter tous les documents demandés, y compris la liste des jeunes avec leur âge et leur occupation.

Ressource : Calendrier de dépôt des dossiers JSI et VV/SI 2019-2020

III. Simulation de la démarche en ligne

Présentation des étapes de la démarche :

1. Se connecter à la plateforme du FONJEP pour s'enregistrer :
<https://applications.fonjep.org/Account/Register>
2. Enregistrer son association
3. Valider l'adresse mail et aller sur le portail fonjep
<https://applications.fonjep.org/Account/Login>
4. Cliquez sur le menu « dossier » et cliquez sur « nouveau dossier » dans le menu « actions »
5. Choisir les dates de réalisation des actions concernées par votre projet
6. Mettre le nom du projet et valider
7. Compléter les différents onglets :
 - « Présentation »
 - « Résumé de l'action »
 - « Participants »
 - « Budget prévisionnel » : Les devis et autres justificatifs sont à télécharger dans cet onglet
 - « Parrain » : Indiquer le nom « Ligue de l'Enseignement » comme parrain (attention, pensez à enregistrer)

Les Dispositifs JSI-VVSI



- « documents » : Cet onglet comporte le **plan type** à télécharger ainsi que les différentes annexes à joindre. Les lettres de motivations des jeunes sont à intégrer dans le dossier de présentation.
8. Soumettre le dossier (attention le dossier ne pourra plus être modifié)

Les annexes à joindre :

- La description du projet (plan type à télécharger)
- La note d'engagement (à télécharger et à signer par le porteur de projet en France et le partenaire local)
- La convention de parrainage (à télécharger et à signer par le porteur du projet et par le parrain)
- L'attestation sur l'honneur (concernant les démarches à effectuer avant le départ)
- Le bilan de l'action précédente (si financée par le JSI-VVSI)

Ressource : Tuto inscription Fonjep

IV. Echange de pratiques

Conseils concernant la **Construction du projet et l'implication des jeunes**

- Mettre en valeur l'**accompagnement et la préparation des jeunes avant, pendant et après le projet** afin de renforcer leur autonomie dans la gestion du projet, de ses évolutions et imprévus et dans leur expérience individuelle et collective. (*exemple de pratiques : Préparer au départ, à la rencontre interculturelle et aussi au retour, organiser des rencontres avec des jeunes impliqués sur un projet d'échange les années précédentes, adapter la participation des jeunes à leurs capacités, etc.*)
- Favoriser et valoriser l'**échange entre les jeunes du « Nord » et du « Sud »** dans toutes les étapes du projet, dans les temps formels et informels (*exemple de pratiques : Organiser des visios entre les 2 groupes de jeunes pour qu'ils apprennent à se connaître et travailler ensemble, organiser des temps d'animation de préparation identiques auprès des deux groupes et croiser les résultats, etc.*).
- **Penser la restitution avant le départ**: (*exemple de pratiques : Privilégier une restitution animée qui incite au débat et à la réflexion plutôt qu'une restitution classique -type diapo et témoignages-*).
- **Informé l'accompagnateur et le parrain** s'il y a un changement en amont ou pendant le projet (planning, nombre de jeunes, nature de l'action, budget, etc).

Les Dispositifs JSI-VVSI



Conseils concernant la rédaction de la demande

- Prévoir un **vrai calendrier de rédaction** avec les jeunes afin de bien anticiper et ne pas décourager.
- Trouver **l'équilibre entre explicité, exhaustivité et concret** pour répondre à chaque question (*exemple de pratiques : Répondre à chaque question comme si on n'avait pas encore répondu aux autres, ne pas "mentir" mais veiller à présenter les choses sous l'angle attendu par le financeurs, ne pas forcément tout dire, écrire le projet pour quelqu'un qui ne connaît rien, etc.*).
- Présenter les **conditions d'hébergement** (hôtel, auberge, distance du lieu de l'action) afin rassurer sur la sécurité des jeunes.

Conseils concernant le budget

- Budgéter et **valoriser la participation du partenaire local** dans les recettes (ligne valorisation) afin de donner une valeur réelle à votre projet et de prouver la participation de votre partenaire (*exemple de pratique: s'ils prennent en charge les transports entre l'aéroport et le lieu de résidence, budgétez-le*).
- Budgéter et **valoriser le temps de travail consacré au projet** (salarié ou bénévole) mais attention à ne pas faire comprendre que votre projet finance un salaire, mais plutôt une activité) (*exemple de pratique: budgéter le temps passé dans les dépenses mais il faut mentionner dans les recettes qu'il s'agit d'une participation de l'association*).
- Construisez un **budget relativement large mais réaliste** (*exemple de pratique: Bien penser à tous les petits détails qui auront leur importance une fois sur place et qui, bout à bout, peuvent vraiment peser.*)
- **Impliquer les jeunes et le partenaire** pour cette étape (*exemple de pratiques : Demander des devis contradictoires, croiser les prix avec d'autres associations ou sur internet, etc.*).

Conseils concernant le bilan

- Indiquer et **expliquer tout changement important** dans le séjour et le projet (*exemple de pratique: présenter les raisons du changement, comment vous l'avez surmonté et quels impacts cela a eu sur le séjour et le projet*).
- **Anticiper le bilan** avant et pendant l'action afin de **collecter de la matière** (*exemple de pratiques : Préparer des outils de restitution avant de partir, prise de notes, photos, tenir un journal de bord lors du projet afin de bien retranscrire les journées, intégrer dans le bilan les captures écrans des réseaux sociaux tenus pendant le séjour, etc.*).
- Inviter les jeunes à **valoriser leur projet lors d'évènements** de la vie associative ou d'ateliers éducatifs avec des plus jeunes, dans des établissements (*exemple de pratiques : Participation au Festival des Solidarités en novembre dans votre ville*).

Les Dispositifs JSI-VVSI



Conseils concernant l'oral (jury d'été)

- Organiser ou participer à des « **jury blancs** » (*exemple de pratiques : Présenter son dossier à des jeunes ayant déjà vécu une expérience similaire*).
- Bien relire son dossier avant le jury afin de **cibler et anticiper** ce qu'il manque où ce qui peut avoir changé, etc.
- Informer et être transparent avec le jury, l'accompagnateur et le parrain de tous les changements.